



Aah, dette et risque de saisie

Par **Chtite89**, le **16/07/2019** à **22:02**

Bonjour,

Ma mère a reçu un courrier d'un huissier l'a menaçant de saisir ses meubles suite à une dette d'environ 1500€. Ma mère ne vit qu'avec l'aah et on nous avait dit qu'il n'était pas possible de saisir cette prestation. Risque-t-elle malgré de voir sa maison vidée ? Elle n'a même pas 1000€ par mois pour vivre comment peut-elle rembourser une telle somme. Je ne connais pas très bien les droits des personnes handicapées dans ce genre de situation. Merci

Par **Visiteur**, le **16/07/2019** à **23:54**

Bonjour

La saisie sur l'aah est impossible et sur compte bancaire, il n'est pas possible de saisir l'intégralité des sommes disponibles sur vos comptes, même si le montant dû est supérieur au solde disponible. En effet, le compte doit obligatoirement rester crédité de la somme de 559,74 € : c'est le solde bancaire insaisissable (SBI).

Par **youris**, le **17/07/2019** à **10:22**

bonjour,

l'aah est insaisissable mais pas les biens de votre mère.

le principe est qu'une dette doit être remboursée, même si votre mère a peu de moyens, cela n'interdit pas à son créancier d'en réclamer le remboursement.

ses enfants peuvent peut être l'aider à rembourser sa dette.

salutations